

Table des matières

English

L'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec et le bijuridisme canadien

Deuxième publication

FASCICULE 1

BIJURIDISME ET HARMONISATION : GENÈSE

Mot de la ministre

Remerciements

Préface

L'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil du Québec : le bijuridisme canadien et son actualisation

Colloque sur l'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil québécois et le bijuridisme canadien

Harmonisation et dissonance : langues et droit au Canada et en Europe
La cohabitation du bilinguisme et du bijuridisme dans la législation fédérale canadienne : mythe ou réalité?

Harmonisation et dissonance : langues et droit au Canada et en Europe
Harmonisation des lois fédérales avec le droit civil du Québec et le postulat de la complémentarité

Le bijuridisme au Canada - Ministère de la Justice, déjeuner-causerie sur le bijuridisme et le pouvoir judiciaire

Perspectives juridiques du nouveau millénaire — Rencontre internationale de juristes d'expression française

L'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil du Québec : le bijuridisme canadien et son actualisation

Évolution des systèmes juridiques, bijuridisme et commerce international

Évolution des systèmes juridiques, bijuridisme et commerce international
Bijuridisme canadien et harmonisation du droit

FASCICULE 2

LE BIJURIDISME AU CANADA ET DANS LE MONDE : QUELQUES CONSIDÉRATIONS

Introduction générale

PARTIE I — Particularités des deux traditions juridiques et éléments de contexte

PARTIE II — Formes de la coexistence des deux traditions juridiques au Canada

PARTIE III — Formes de la coexistence des deux traditions juridiques ailleurs dans le monde

Conclusion générale

FASCICULE 3

LA COUR SUPRÊME DU CANADA ET SON IMPACT SUR L'ARTICULATION DU BIJURIDISME

Introduction

- I. La menace d'assimilation du droit civil par la common law
 - A – L'influence prépondérante de la common law sur le droit civil
 - B – Le mouvement d'affirmation du droit civil face à la common law
- II. L'égale reconnaissance du droit civil et de la common law
 - A – La prise de conscience de l'autonomie conceptuelle du droit civil face à la common law
 - B – La confirmation des rapports de complémentarité entre le droit civil et le droit fédéral

Conclusion

MANIFESTATIONS DU BIJURIDISME DANS LES JUGEMENTS DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA DEPUIS L'ADOPTION DU CODE CIVIL DU QUÉBEC

Introduction

1. Le droit substantiel
 - 1.1 Droits et libertés de la personne
 - 1.2 Droit public
2. Responsabilité civile
 - 2.1 La prescription
 - 2.2 La négligence
 - 2.3 L'indemnisation du préjudice
3. Droit de la famille
 - 3.1 Droit de garde d'enfant
 - 3.2 Obligation alimentaire
4. Droits des contrats
 - 4.1 Contrat de travail
 - 4.2 Contrat d'assurance

Conclusion

FASCICULE 4

BIJURIDISME CANADIEN : MÉTHODOLOGIE ET TERMINOLOGIE DE L'HARMONISATION

- I. Introduction
- II. Rappel historique
- III. La méthodologie d'harmonisation
- IV. Techniques de rédaction applicables en contexte bijuridique
- V. Exemples de problèmes d'harmonisation et solutions adoptées
- VI. La terminologie bijuridique
- VII. Conclusion

Annexe I : Politique d'application du *Code civil du Québec* à l'administration publique fédérale

Annexe II : Mandat de la Section du Code civil

Annexe III : Politique sur le bijuridisme législatif

Lexique

FASCICULE 5

PORTRAIT D'UN HARMONISATEUR JURIDIQUE

PORTRAIT D'UN HARMONISATEUR JURIDIQUE Le texte qui suit a pour but de présenter sous forme de fiction humoristique le parcours mélodramatique d'un jeune juriste de la Section du Code civil

FASCICULE 6

S-4 : UN PREMIER PROJET DE LOI D'HARMONISATION

1. Origines du projet de loi S-4
2. Contenu du projet de loi S-4
3. Conclusion

ARTICLE 8 DU PROJET DE LOI S-4 : MODIFICATION DE LA LOI D'INTERPRÉTATION

1. Fondements constitutionnels
 2. Législation fédérale — rôle du droit provincial
 3. Application des éléments liés au droit provincial du droit fédéral
 4. *Loi d'interprétation* — portée et objectifs
 5. *Loi d'interprétation* — application d'éléments du droit provincial
 6. Modifications proposées à la *Loi d'interprétation*
-

FASCICULE 7

L'HARMONISATION DE LA LÉGISLATION FISCALE FÉDÉRALE

Introduction

Première partie : Aspects de l'harmonisation en matière fiscale

Deuxième partie : Sujets et domaines d'études

Conclusion

FASCICULE 8

L'HARMONISATION DE LA LÉGISLATION FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ AVEC LE DROIT CIVIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC : QUELQUES PROBLÉMATIQUES

1. Liens complémentaires entre la *L.F.I.* et le droit privé des provinces
2. Problèmes propres à la *L.F.I.*
3. Problèmes d'ordre général
4. Conclusions générales

LA CRÉATION DES MÉCANISMES DE SÛRETÉ PAR LE LÉGISLATEUR FÉDÉRAL DANS LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

Introduction

1. La désignation terminologique des sûretés
2. Le cadre juridique des sûretés créées dans la *L.F.I.*

Conclusions générales

FASCICULE 9

S-4

Avis

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Vedette principale au titre :

L'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec et le bijuridisme canadien. Deuxième publication.

Texte en anglais et en français disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : The harmonization of federal legislation with the civil law of the Province of Quebec and canadian bijuralism. Second publication.

Comprend des références bibliographiques.

Publ. aussi sur l'Internet et sur CD-ROM.

1. Common law — Canada.
2. Droit civil — Québec (Province)
3. Droit international privé — Juridiction — Canada.
4. Droit comparé.
- I. Canada. Ministère de la Justice.

KE432.H37 2001

342.71'042

C2001-980147-5F

Publié en vertu de l'autorisation de la ministre de la Justice et
procureure générale du Canada

© Ministre de la Justice et procureure générale du Canada 2001

Imprimé au Canada

CAT : J2-176/1-2001, J2-176/2-2001, J2-176/3-2001, J2-176/4-2001, J2-176/5-2001, J2-176/6-
2001, J2-176/7-2001, J2-176/8-2001

ISBN : 0-662-65723-3, 0-662-65724-1, 0-662-65725-X, 0-662-65726-8, 0-662-65727-6, 0-662-
65728-4, 0-662-65729-2, 0-662-65730-6

TE : The Harmonization of Federal Legislation with the Civil Law
of the Province of Quebec and Canadian Bijuralism.

TF : L'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil
de la province de Québec et le bijuridisme canadien.

STE : The harmonization of federal tax legislation.

STE : Bijuralism and Harmonization: Genesis.

STE : The Supreme Court of Canada and its Impact on the Expression
of Bijuralism.

STE : Bijuralism in Supreme Court of Canada Judgments since the
Enactment of the *Civil Code of Quebec*.

STE : Bijuralism in Canada: Harmonization Methodology and Terminology.

STE : ... some examples from the bankruptcy and insolvency act.

STE : The creation by the federal parliament of security
mechanisms

STE : Portrait of a Legal Harmonizer.

STE : Some thoughts on bijuralism in Canada and the world

STE : S-4: A first harmonization bill.

STE : Clause 8 of bill S-4: Amending the *Interpretation Act*.

STF : Bijuridisme et harmonisation. Genève.

STF : L'harmonisation de la législation fiscale fédérale.

STF : Le bijuridisme au Canada et dans le monde : quelques considérations

STF : La Cour suprême du Canada et son impact sur l'articulation
du bijuridisme.

STF : ... faillite et l'insolvabilité en regard du droit civil

STF : Les mécanismes de sûreté créés par le législateur

STF : Manifestations du bijuridisme dans les jugements de la Cour suprême
du Canada depuis l'adoption du *Code civil du Québec*.

STF : Bijuridisme canadien : méthodologie et terminologie de l'harmonisation.

STF : Portrait d'un harmonisateur juridique.

STF : S-4 : un premier projet de loi d'harmonisation.

STF : Article 8 du projet de Loi S-4 : modification de la *Loi d'interprétation*.

